Version française

AREPO

Rapport de la présidence

Extremadura

Octobre 2021 - Octobre 2024

AREPO
ASSOCIATION DES
RÉGIONS EUROPÉENNES
DES PRODUITS D'ORIGINE

L'Association des Régions Européennes des Produits d'Origine

Le réseau européen des Régions et des associations de producteurs
impliquées dans les produits d'origine et de qualité

Table des matières

Part 1 | À propos de l'AREPO 3

I. Les Régions membres 3
II. Collège des représentants des producteurs 6
III. Les membres associés 6
IV. Le Conseil scientifique 7
V. Les organisations partenaires 8
VI. Le Bureau 10
VII. Notre équipe 11

Part 2 | Les politiques européennes 14

I. La politique de qualité de l'UE 14
II. La stratégie « Farm to Fork » 18
III. La politique de promotion 21
IV. La Politique Agricole Commune (PAC) 22
V. Les IG pour les produits artisanaux et industriels 22
VI. Agriculture biologique 23
VII. Le règlement sur les emballages et déchets d'emballages 24
VIII. La politique commerciale de l'UE 24

Part 3 | La coopération stratégique avec les institutions de l'UE 26

Part 4 | Les projets européens 30

I. AGROSMARTglobal | Interreg Sudoe 2014-2020 30
II. MOVING | Horizon 2020 31

III. GI SMART | Horizon Europe 32

Part 5 | Les évènements 34

I. Les Assemblées Générales de l'AREPO 34

II. Les évènements de l'AREPO 35

III. Les autres évènements impliquant l'AREPO 36

Part 6 | La stratégie de communication 38

I. Le site web de l'AREPO 38

II. Les réseaux sociaux de l'AREPO 39

À propos de l'AREPO

Part 1 | À propos de l'AREPO

L'Association des Régions Européennes des Produits d'Origine (AREPO) est un réseau de **régions et d'associations de producteurs** impliqués dans les **produits d'origine**.

L'AREPO a pour objectif **de promouvoir et de défendre** les intérêts des producteurs et des consommateurs des régions européennes engagées dans la valorisation des produits agroalimentaires de qualité.

I. Les Régions membres

Nos Régions membres

France

Auvergne-Rhône-Alpes
Bourgogne-Franche-Comté
Bretagne
Centre-Val de Loire
Corse
Grand Est
Nouvelle-Aquitaine
Occitanie
Pays de la Loire
PACA

Italie

Emilia-Romagna
Friuli Venezia Giulia
Lombardia
Piemonte
Puglia
Toscana
Valle d'Aosta
Veneto

Grèce

Attikí
Ditikí Makedonía
Épiros
Kentrikí Makedonía
Kríti
Thessalía

Espagne

Andalucía
Catalunya
Castilla y León
Extremadura
Euskadi

Allemagne

Baden-Württemberg
Bayern
Hessen

Portugal

Açores

Pologne

Malopolska (obs.)

Croatie

Istria (obs.)

L'AREPO représente actuellement **35 régions** (33 membres et 2 observateurs) de 8 États membres.

► Nouveaux membres

Deux régions ont rejoint l'AREPO en tant que membres à part entière en 2023 :

- Région **Grand Est** (France)

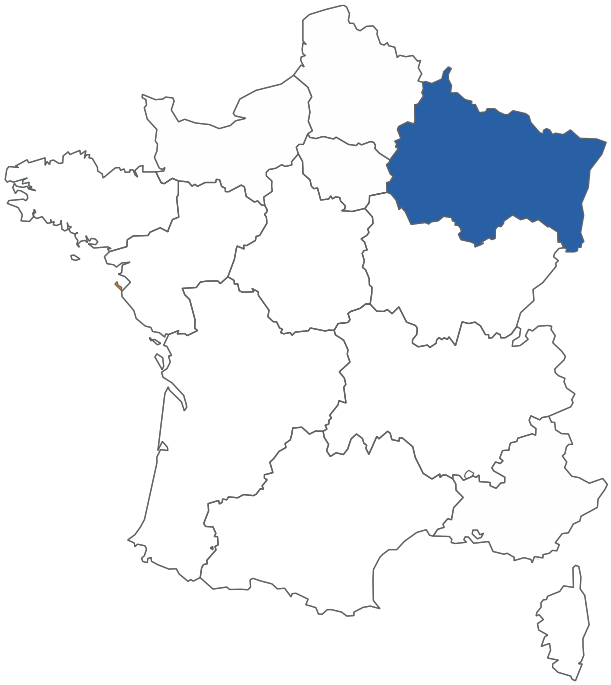

Logo de la Région **Grand Est**

Pour en savoir plus sur la Région **Grand Est** et ses produits de qualité et d'origine, consultez la page dédiée sur le site web de l'AREPO !

► Région **Castilla y León** (Espagne)

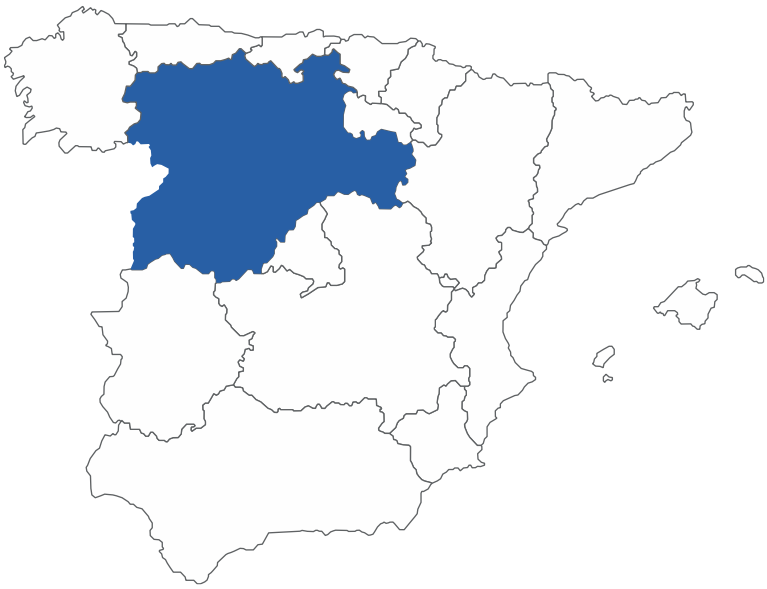

Junta de Castilla y León

Logo de la Région **Castilla y León**

Pour en savoir plus sur la région **Castilla y León** et ses produits de qualité et d'origine, consultez la page dédiée sur le site web de l'AREPO !

II. Collège des représentants des producteurs

Le Collège des **représentants des producteurs** garantit la représentation de la voix des producteurs des régions membres de l'AREPO. Il est actuellement présidé par le **Consortium du fromage Parmigiano Reggiano**, qui représente les producteurs de la région Emilia-Romagna.

Ce collège propose le candidat à la vice-présidence de l'association, qui est ensuite élu par l'Assemblée générale.

Deux réunions du Collège des producteurs ont eu lieu pendant la présidence de l'Estrémadure :

- **Réunion hybride du collège des producteurs** | Bruxelles, 27 Avril 2022
  Click here for the full report

- **Réunion du collège des producteurs** | Extremadur3, 2 Mars 2023
  Click here for the full report.

III. Les membres associés

Le collège des **membres associés** est un organe consultatif composé d'organisations ayant signé **un accord de partenariat** avec l'AREPO et souhaitant y siéger : organisation thématique, territoriale et scientifique, réseaux, etc.

► **Les membres associés de l'AREPO sont actuellement les suivants :**

ERG SYAL	Groupe de recherche européen sur les systèmes agroalimentaires localisés *Leur site web se trouve ici*
ERPA	Association européenne de la volaille rurale *Leur site web se trouve ici*
Euro Foie Gras	Fédération européenne du foie gras *Leur site web se trouve ici*

FedeLIS		Fédération Label Rouge, IG et STG *Leur site web se trouve ici*
FEVAO		Fédération des Viandes d'Appellation d'Origine *Leur site web se trouve ici*
FFIGIA		Fédération Française des Indications Géographiques Industrielles & Artisanales *Visitez leur site web ici*
UniPR		Université de Parme *Leur site web se trouve ici*

Pour en savoir plus sur nos membres associés et nos accords de partenariat, consultez notre page dédiée sur le site de l'AREPO !

IV. Le Conseil scientifique

L'AREPO est soutenue dans son travail par un **Conseil scientifique**, un organe consultatif collégial composé d'experts des **universités et des centres de recherche** de ses régions membres, visant à développer la coopération entre le monde de la recherche et les régions et producteurs membres de l'AREPO.

Le Conseil scientifique accueille des universitaires et des chercheurs de centres de recherche et d'universités situés dans certaines de nos régions membres en Allemagne, Espagne, France, Italie, Grèce, ainsi que des experts dans le domaine des Indications Géographiques et de la Propriété Intellectuelle venant de régions non membres ou de pays non représentés au sein de l'AREPO (Autriche, Angleterre).

Les membres de l'organe de pilotage du Conseil scientifique, le **Comité scientifique de l'AREPO**, ont contribué aux réunions du **groupe de travail sur la révision des IG**.

Cliquez ici pour lire la description détaillée de la structure du Conseil scientifique de l'AREPO.

V. Les organisations partenaires

Les organisations partenaires sont des organisations qui **partagent les mêmes intérêts que l'AREPO** et avec lesquelles l'AREPO collabore régulièrement.

Cette collaboration n'est pas formalisée par un accord de partenariat comme c'est le cas pour les membres associés. Cependant, les organisations partenaires intéressées peuvent être associées ultérieurement en tant que membres associés de l'AREPO.

► **Les organisations partenaires de l'AREPO sont actuellement les suivantes :**

Agri-régions	Soutien au maintien du rôle des régions en tant qu'autorités de gestion dans les plans stratégiques de la PAC et coopération sur la stratégie « de la ferme à la table » (Farm to Fork).
AREFLH	Coopération en matière de politique de promotion et de stratégie « de la ferme à la table » (Farm to Fork).
AREV	Collaboration sur la révision des IG.
Copa-Cogeca	Collaboration sur la révision des IG et sur les propositions pour le programme de travail annuel et la révision de la politique de promotion.
EFOW	Collaboration sur la durabilité et la révision des IG, collaboration sur les propositions pour le programme de travail annuel et la révision de la politique de promotion.

Euromontana	Échange et collaboration concernant la mention de qualité facultative « Produit de montagne ». Collaboration sur la réponse à la consultation publique de la CE sur la politique de promotion. Collaboration dans le cadre de deux projets européens.
Mouvement européen pour la ruralité	Collaboration et échange d'informations sur l'intergroupe Zones rurales, de Montagnes et Isolées (RUMRA).
FAO (ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE)	Collaboration et échange sur les IG et la durabilité des IG, en particulier avec le département Alimentation et Nutrition (ESN). L'AREPO est souvent invitée aux conférences de la FAO pour présenter le rôle des acteurs locaux dans le développement et le renforcement des IG.
IFOAM	Coopération dans le domaine de l'agriculture biologique.
OriGIn	Collaboration sur le développement de stratégies et d'outils durables pour les IG. Collaboration pour défendre ensemble les indications géographiques au niveau de l'UE, en adoptant une position commune et une stratégie de lobbying concernant la PAC et en coopérant à la révision des IG. En outre, collaboration sur les propositions pour le programme de travail annuel et la révision de la politique de promotion.
Qualivita	Coopération pour la promotion de nouvelles indications géographiques.

VI. Le Bureau

Le Bureau est l'organe directeur de l'association, chargé de diriger ses activités et de prendre des décisions entre les assemblées générales. Il se compose de trois rôles clés : la présidence, la vice-présidence et la trésorerie. Les membres du Bureau sont élus tous les trois ans par les membres de l'AREPO. Le mandat actuel court **d'octobre 2021 à octobre 2024**.

1. La Présidence

La présidence est élue tous les trois ans par les régions membres de l'AREPO. En octobre 2021, la région d'Estrémadure a été élue à la présidence, représentée par **Mme Begoña García Bernal**, ministre régionale de l'agriculture, du développement rural, de la population et du territoire d'Estrémadure.

Le 14 juin 2023, à la suite des élections régionales en Espagne, le gouvernement régional de la région d'Extremadura a changé et Mme Begoña García Bernal a démissionné de son poste de ministre régional de l'agriculture, ce qui a mis **fin à son mandat** de présidente de l'AREPO.

Comme indiqué dans les statuts de l'AREPO, le poste vacant a été brièvement occupé par la trésorière, **Mme Patricia Picard**, jusqu'à la nomination du nouveau ministre régional de l'agriculture de la région d'Extremadura.

En août 2023, **Mme Mercedes Morán Álvarez** a été nommée par le nouveau gouvernement régional d'Extremadura au poste de ministre régionale de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement durable et **a pris la présidence de l'AREPO**.

Mme Mercedes MORÁN ÁLVAREZ
Présidente de l'AREPO
et Ministre de l'Agriculture d'Extremadura

2. La Vice-Presidence

Le vice-président est proposé par le collège des représentants des producteurs et élu par l'assemblée générale. Ce poste est actuellement occupé par le **Consortium du fromage Parmigiano Reggiano,** qui représente les producteurs de la région d'Émilie-Romagne.

3. La Trésorerie

Le trésorier est élu par l'Assemblée générale. Actuellement, ce rôle est assumé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La trésorière est **Mme Patricia Picard**, conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Pendant le mandat d'Extremadura, le Bureau de l'AREPO s'est réuni virtuellement au moins une fois par an :

- **Réunion en ligne Bureau de l'AREPO** | 1 Février 2022
  Cliquer ici pour le compte rendu
- **Réunion en ligne Bureau de l'AREPO** | 5 Septembre 2022
  Cliquer ici pour le compte rendu
- **Réunion en ligne Bureau de l'AREPO** | 31 **Octobre** 2023

Cliquer ici pour le compte rendu

VII. Notre équipe

Présidente

Mme Mercedes MORÁN ÁLVAREZ

Présidente de l'AREPO

et Ministre régionale de l'Agriculture,
de l'Élevage et du Développement durable
du Conseil régional d'Extremadura

Vice-président

M. Nicola BERTINELLI

Vice-président de l'AREPO pour le Collège
des représentants de producteurs

et Président du Consortium
du fromage Parmigiano Reggiano

Trésorière

Mme Patricia PICARD

Trésorière de l'AREPO

et Conseillère technique
à l'Agriculture auprès du Président de
la Région Auvergne-Rhône-Alpes

► **Bureau de Bordeaux** (siège social)

Secrétaire général

M. Laurent GOMEZ

Secrétaire général de l'AREPO

et Conseiller technique à l'Agriculture auprès du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine

+33 (0)6 10 13 11 89

secgen@arepoquality.eu

Langues parlées : FR | EN

Assistante administrative

Mme Alexandra DURIEZ

Assistante de l'AREPO en charge des activités administratives

et assistante pour le Dép. Agriculture de la Région Nouvelle-Aquitaine

+33 (0)5 56 56 01 34

alexandra.duriez@nouvelle-aquitaine.fr

Langue parlée : FR

► **Bureau de représentation à Bruxelles**

Chargée de mission

Mme Giulia SCAGLIONI

Chargée de mission de l'AREPO en charge de la qualité, la PAC, l'agriculture biologique et la Recherche et Innovation

+32 (0)498 73 22 03

policyofficer@arepoquality.eu

Langues parlées : IT | EN | FR | ES

Chargée de mission

Mme Francesca ALAMPI

Chargée de mission de l'AREPO en charge de la qualité, la promotion, la politique commerciale et la communication

+32 (0)498 73 22 03

info@arepoquality.eu

Langues parlées : IT | EN | FR | ES

► Collaborateur externe

Consultante projets UE

Mme Anne CLERMONTELLE

Consultante projets UE pour l'AREPO

et gérante d'ACL Stratégies,
cabinet de conseil en stratégies agroalimentaires
spécialisé dans les systèmes de qualité de l'UE

+33 (0)6 88 62 24 08

eu-projects@arepoquality.eu

Langues parlées : FR | EN

ENJOY
IT'S FROM
EUROPE

Les politiques européennes

Part 2 | Les politiques européennes

I. La politique de qualité de l'UE

Le processus de **révision des systèmes de qualité de l'UE s'est achevé avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement le 13 mai 2024**, après des années de travail inlassable de l'AREPO pour protéger et renforcer le système des indications géographiques de l'UE.

► Aperçu du processus législatif et des actions stratégiques de l'AREPO

Processus législatif	Année	Principales actions de l'AREPO
Novembre 2019 - février 2020 : Feuille de route et consultation publique sur l'**évaluation** des programmes de qualité de l'UE Conférence de haut niveau de la CE sur le renforcement des indications géographiques	**2019** **2020**	Retour d'information de l'AREPO sur la feuille de route Prise de position de l'AREPO sur l'évaluation par la CE des IG et des STG protégées dans l'UE Le secrétaire général de l'AREPO a été invité à prendre la parole lors de la séance plénière de clôture de la conférence en ligne de la CE, où il a présenté la position de l'AREPO sur le renforcement des IG de l'UE.
Feuille de route et consultation publique sur la **révision** du système des IG de l'UE	**2020** **2021**	Retour d'information de l'AREPO sur la feuille de route Prise de position de l'AREPO sur la révision du système des IG de l'UE
Commission européenne Mars 2022 : Proposition de règlement adoptée par la CE	**2022**	Lettre ouverte commune aux institutions européennes sur le rôle de l'EUIPO Analyse de la proposition pour les membres de l'AREPO 2 réunions avec l'EUIPO (groupe technique de l'AREPO + réunion bilatérale de la présidente avec le directeur exécutif de l'EUIPO) Groupe de travail sur la révision des IG avec oriGIn, EFOW, COPA-COGECA et AREV -> Position commune partagée avec De Castro

Parlement européen COMAGRI Octobre : Le député européen De Castro a publié un document de travail sur la révision. Novembre : Projet de rapport de la COMAGRI et amendements JURI *(compétence partagée avec l'EUIPO)* Octobre : Projet de rapport JURI Novembre : modifications **Comité des régions** a désigné Mme Karine Gloanec Maurin comme rapporteur Décembre 2022 : le CdR adopte l'avis à l'unanimité		**Le groupe de travail de l'AREPO sur la révision des IG a rédigé 50 amendements** à la proposition de règlement de la CE L'AREPO a présenté sa série d'amendements aux rapports COMAGRI et JURI. Travail au sein de l'intergroupe du PE sur les vins, les spiritueux et les produits alimentaires de qualité. **L'AREPO** désignée comme **expert du** CdR pour la révision des IG
Juin 2023 : La plénière du PE a adopté sa position sur la révision Début du trilogue **Octobre 2023 :** Accord public entre le Parlement européen et le Conseil	**2023**	Lettre commune aux députés européens AGRI sur le rôle de l'EUIPO Lettre commune aux Représentants Permanents de l'Agriculture sur le rôle de l'EUIPO **Conférence sur les IG et événement promotionnel de l'AREPO à Bruxelles, le 30 mars**
Février 2024 : adoption formelle par le Parlement européen et le Conseil 11 avril 2024 : Signature du règlement 13 mai 2024 : Entrée en vigueur du règlement	**2024**	10 avril 2024 : **Conférence de l'AREPO sur le nouveau cadre juridique**

► Vue d'ensemble des réalisations conjointes de l'AREPO

Le groupe de travail technique de l'AREPO a consacré ses efforts à l'élaboration de 50 amendements pour la révision des IG. Ces propositions de modifications ont été **largement reconnues**, puisque le rapporteur de la COMAGRI**, M. De Castro, a intégré 24 d'entre elles dans son rapport**, tandis que 32 autres de ses 122 amendements reflétaient l'influence des suggestions de l'AREPO.

Suite à la présentation du rapport De Castro, l'AREPO a continué à jouer un rôle actif en introduisant d'autres amendements en novembre 2022. Ces propositions ultérieures, bien accueillies par la Commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen (commission AGRI) grâce au soutien de plusieurs députés européens, témoignent d'un effort continu et collaboratif pour façonner la révision des IG.

En outre, l'**engagement de l'AREPO en tant qu'expert dans l'élaboration de l'avis du Comité des régions** sur la révision des IG a permis d'étendre la portée et l'impact de ses actions.

Résultats

- La création d'un **règlement unique** couvrant les produits agricoles et les denrées alimentaires, les vins et les boissons spiritueuses, tout en maintenant certaines dispositions spécifiques sur le vin dans le règlement OCM ;

- **Des procédures plus rapides** pour l'enregistrement et les modifications ;

- **Renforcer le rôle des groupements de producteurs** et introduire davantage de pouvoirs et de responsabilités pour les groupements de producteurs reconnus. L'accord maintient les dispositions relatives aux groupements de producteurs reconnus qui existent déjà dans certains États membres, ce qui rend facultatif l'établissement d'un système de reconnaissance par d'autres États membres ;

- **Améliorer la protection des IG**, en particulier **en ligne** et sur les **noms de domaine**. Cette mesure sera appliquée au moyen du géoblocage et sera alignée sur la loi sur les services numériques ;

- Extension de la **protection aux IG utilisées comme ingrédients**. Pour utiliser le nom d'une IG en tant qu'ingrédient dans d'autres produits, les transformateurs sont tenus d'en informer préalablement le groupement de producteurs concerné et il leur est désormais obligatoire d'indiquer sur l'étiquette le pourcentage de produit IG utilisé. Les États membres qui le souhaitent peuvent également prévoir une autorisation écrite du groupement de producteurs ;

- La **reconnaissance de l'engagement des IG en faveur de la durabilité**. Pour mieux valoriser les actions des producteurs d'IG en matière de durabilité économique, environnementale et sociale, les producteurs d'IG peuvent convenir de pratiques de durabilité, qui peuvent être volontairement présentées dans un rapport de durabilité ou incluses dans le cahier des charges du produit. En outre, le texte approuvé par les colégislateurs introduit une liste non exhaustive de pratiques de durabilité, comme le demandait l'AREPO ;

- Le **rôle central de la DG AGRI** dans la gestion du système des IG, avec le soutien de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) pour les questions administratives.

II. La stratégie « Farm to Fork »

► Cadre pour un système alimentaire durable

Une proposition législative relative à un cadre pour les systèmes alimentaires durables (*Sustainable Food System* | *SFS*) devait **être publiée d'ici la fin de l'année 2023**. Toutefois, en raison de retards, **elle n'a pas été publiée** au cours de la précédente législature de l'UE (2019-2024).

Le cadre SFS devait être l'une des initiatives phares de la stratégie « de la ferme à la table » (*Farm to Fork* | *F2F*), dans le but d'accélérer et de faciliter la transition vers des systèmes alimentaires durables, de promouvoir la cohérence des politiques aux niveaux européen et national, d'intégrer la durabilité dans toutes les politiques liées à l'alimentation et de renforcer la résilience des systèmes alimentaires. Il aurait également dû inclure un cadre d'étiquetage des aliments durables.

Voici une liste des **principales recommandations** présentées dans la position de l'AREPO sur le sujet :

- Demander au FSFS (*Framework for Sustainable Food System*) de reconnaître et de souligner la contribution existante des IG à la transition vers un système alimentaire durable.
- Plaider pour que le FSF soutienne les efforts continus des producteurs d'IG en matière de durabilité par le biais d'une approche volontaire, en reconnaissant la durabilité comme un processus d'amélioration continue qu'il convient d'encourager et d'accompagner.
- Recommander une approche holistique et multidimensionnelle pour définir un système alimentaire durable, englobant les trois piliers de la durabilité, y compris les aspects économiques et socioculturels, au-delà des considérations relatives à la santé ou à la nutrition.
- Appel à la cohérence et à l'homogénéité avec d'autres initiatives F2F.

- Plaider en faveur d'une transition juste en soutenant les coûts encourus par les producteurs qui passent à des modèles plus durables avec des mesures d'accompagnement adéquates, en accordant la priorité aux petits producteurs.

En 2023, l'AREPO a développé les **actions stratégiques** suivantes avec des associations partenaires :

- 12 mai 2023 - Lettre conjointe aux commissaires Kyriakides, Wojciechowski et Sinkevičius sur la nécessité d'un dialogue accru avec la chaîne alimentaire unie de l'UE pour garantir une législation-cadre robuste et applicable sur les SFS.
- Mai 2023 - **Groupe de travail** avec d'autres organisations agroalimentaires, coordonné par le COPA-COGECA, pour définir des principes communs pour le FSFS. Le groupe a élaboré un **document de travail** partagé avec les membres de l'AREPO.
- 15 juin 2023 - Lettre conjointe aux commissaires Kyriakides, Wojciechowski et Sinkevičius présentant une **proposition commune** partagée par plusieurs organisations agroalimentaires de l'UE sur les **principes de base** du cadre sur les systèmes alimentaires durables (FSFS).

► Étiquetage nutritionnel sur la face avant de l'emballage (FOPNL)

La proposition de révision des règles relatives à l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, y compris un nouveau système d'étiquetage nutritionnel sur la face avant de l'emballage (*Front-of-Pack Nutrition Labelling* | *FOPNL*), devait être publiée au début de l'année 2023. Toutefois, en raison de retards, elle n'a pas été publiée au cours de la précédente législature de l'UE (2019-2024).

➲ Aperçu du processus législatif et des actions stratégiques de l'AREPO

Processus législatif	Année	Principales actions de l'AREPO
Feuille de route sur les **règles d'étiquetage des denrées alimentaires** et feuille de route sur la **facilitation des choix alimentaires plus sains**	**2020** **2021**	Réactions de l'AREPO à la feuille de route sur l'étiquetage des denrées alimentaires et à la feuille de route sur la facilitation des choix alimentaires plus sains 27 octobre 2021 : Conférence en ligne de l'AREPO « Les IG de l'UE et l'étiquetage nutritionnel : Un score peut-il fournir des informations significatives aux consommateurs ? » Décembre 2021 : L'AREPO a participé à un **groupe de discussion en ligne** organisé par ICF consulting, engagé par la DG SANTÉ pour réaliser une **étude d'évaluation** externe sur la révision.
Décembre 2021 - mars 2022 : Consultation publique sur la **révision des règles de l'UE**	**2022**	Prise de position de l'AREPO sur la révision des règles d'étiquetage alimentaire de l'UE

en matière d'étiquetage des denrées alimentaires	Mars 2022 : participation à une **enquête ciblée** et à un **entretien** sur le FOPNL menés par l'ICF. 30 novembre 2022 : 15 régions de l'UE et l'AREPO ont organisé un événement sur l'étiquetage nutritionnel au Parlement européen sous l'égide de l'eurodéputé Paolo De Castro.

Les messages clés présentés dans la position de l'AREPO sur ce sujet sont :

- Attention à l'**impact sur les systèmes de qualité de l'UE** : L'AREPO s'est inquiétée du fait que les actions proposées pour le FOPNL pourraient nuire aux produits IG de l'UE.
- Mise en garde contre les **informations nutritionnelles simplifiées à l'extrême** : nous nous sommes opposés à un système FOPNL simplifié à l'extrême, tel que Nutriscore, car il risque de présenter des informations erronées et d'avoir un impact négatif sur des produits tels que les IG.
- Accent sur l'**éducation nutritionnelle** : nous avons insisté sur la nécessité d'éduquer et de communiquer sur les régimes alimentaires équilibrés, en préconisant de mettre l'accent sur la compréhension par les consommateurs du rôle des IG et des produits de qualité.
- **Communication alternative** pour les IG de l'UE : Si le FOPNL obligatoire devait être mis en œuvre, l'AREPO a suggéré des stratégies de communication alternatives pour les IG de l'UE, y compris l'allocation d'un budget pour la promotion et l'augmentation de la recherche scientifique.

Résultats

La **Commission européenne a déclaré publiquement qu'elle n'allait pas proposer le Nutri-Score comme nouveau système d'étiquetage alimentaire à l'échelle de l'UE**.

Même si la Commission européenne n'a pas exclu que le futur système d'étiquetage puisse être un label « feu de signalisation », au moins il ne s'agira pas du Nutri-Score tel qu'il existe actuellement.

En fait, la CE a reconnu que des améliorations étaient possibles en ce qui concerne les éléments à inclure et qu'elle pouvait être adaptée aux conclusions et aux critiques formulées dans des avis scientifiques récents (par exemple, l'avis de l'EFSA : le Nutri-Score ne garantit pas une information correcte et complète aux consommateurs).

III. La politique de promotion

L'AREPO participe régulièrement au groupe de dialogue civil de la DG AGRI sur la promotion, ainsi qu'à l'**Infoday sur le programme de promotion** (cliquez ici pour voir les présentations de l'événement virtuel 2024), afin d'informer ses membres.

Par ailleurs, chaque année, l'AREPO met à jour et partage avec ses membres la note descriptive sur la politique de promotion. Retrouvez ici la **note sur les appels à proposition** 2024 présentant les priorités et les appels du programme de travail de la politique de promotion pour 2024.

L'AREPO a également présenté ses contributions pour le programme de travail annuel 2025. Suite à l'annonce d'une réduction drastique du budget de promotion pour 2025 (seulement 92 millions d'euros entièrement dédiés aux programmes simples, avec 0 euro alloué aux programmes multiples et aux initiatives propres de la CE), avec 18 autres organisations européennes du secteur agroalimentaire, nous avons envoyé une lettre commune aux ministres de l'agriculture de l'UE et aux représentants permanents de l'agriculture auprès de l'Union européenne, afin d'exprimer les préoccupations du secteur et d'exhorter la Commission à soutenir la poursuite d'une politique de promotion inclusive et à rétablir le budget précédent.

L'AREPO continue également de suivre le processus de **révision de la politique de promotion de l'UE** (cliquez ici pour consulter la position soumise à la consultation publique correspondante). La proposition législative devait être publiée en juin 2022. Cependant, en raison de retards**, elle n'a pas été publiée** au cours de la précédente législature de l'UE (2019-2024).

En janvier 2023, l'**AREPO** et 16 autres organisations représentant le secteur agroalimentaire **ont envoyé** une lettre commune **à M. Frans Timmermans**, vice-président exécutif de la Commission européenne, **et à M. Janusz Wojciechowski**, commissaire à l'agriculture. La lettre exprime les préoccupations des parties prenantes concernant le retard dans la publication de la proposition de la CE sur la révision de la politique de promotion de l'UE.

Le message principal présenté dans la position de l'AREPO sur ce sujet recommande une **approche inclusive qui ne discrimine** aucun type de produit ou de secteur agricole de l'UE et inclut la viande rouge et transformée ainsi que les boissons alcoolisées dans la liste des produits éligibles au financement.

Cette position a été réitérée dans une lettre conjointe envoyée aux représentants permanents de l'agriculture auprès de l'UE en octobre 2023, avant la réunion du comité de l'organisation commune des marchés agricoles, afin de présenter les points de vue du secteur agroalimentaire sur le programme de travail annuel 2024.

IV. La Politique Agricole Commune (PAC)

La présidente de la Commission européenne, **Ursula Von der Leyen**, a annoncé lors de son discours annuel sur l'état de l'Union, le 13 septembre 2023, le lancement d'un « **dialogue stratégique** » sur l'**avenir de l'agriculture dans l'UE**, visant à réduire la polarisation du débat sur la politique agroalimentaire. Ce dialogue, promu lors des Journées agroalimentaires de l'UE le 6 décembre 2023, a débuté en janvier 2024. 30 parties prenantes issues de divers secteurs de l'industrie agroalimentaire ont été invitées à aborder des questions clés telles que l'amélioration des perspectives pour les agriculteurs et les zones rurales, le soutien à l'agriculture durable, l'exploitation des connaissances et de l'innovation, et la promotion d'un avenir prospère pour le système alimentaire européen.

Parallèlement au dialogue stratégique, la Commission a commencé à organiser une série de **cinq ateliers techniques** au cours desquels elle a consulté les experts des États membres et les principales parties prenantes représentées au sein du groupe de dialogue civil sur les plans stratégiques de la PAC, afin d'identifier les défis et d'évaluer les besoins dans le domaine de l'agriculture en vue de recueillir des informations pour les développements politiques futurs, en particulier la future PAC dont la proposition devrait être prête à l'automne 2025.

Les ateliers se sont concentrés sur cinq thèmes : la résilience ; la sécurité alimentaire ; la durabilité ; la solidarité et l'espace rural ; et la gouvernance et la performance.

En tant que membre du groupe de dialogue civil de la DG AGRI sur les plans stratégiques de la PAC, l'**AREPO a participé à l'ensemble de ce cycle d'ateliers** qui a débuté en décembre 2023 et s'est achevé en avril 2024.

V. Les IG pour les produits artisanaux et industriels

Depuis plusieurs années, l'AREPO suit les développements au niveau de l'UE dans le domaine des IG non agricoles, appelant à leur reconnaissance et soulignant l'importance de la protection de toutes les IG. Dans ce cadre, l'AREPO a collaboré avec la **Fédération Française des Indications Géographiques Industrielles & Artisanales (FFIGIA)**, en soutenant la mise en place d'une stratégie de lobbying au niveau européen pour faire valoir les demandes du secteur auprès des institutions de l'UE. Cette coopération a été consolidée par un accord de partenariat, faisant de la FFIGIA l'un des membres associés de l'AREPO.

La Commission européenne a publié la proposition législative le 13 avril 2022 pour remédier à l'absence d'un cadre juridique européen commun pour les IG non agricoles. Nous avons suivi activement le développement du processus législatif, en **alignant nos efforts sur le travail entrepris par la FFIGIA** et en fournissant des informations actualisées et une analyse détaillée à nos Régions membres et à nos producteurs (Cliquez ici pour lire l'analyse de l'AREPO).

À la suite d'un accord interinstitutionnel informel conclu au printemps 2023, le Parlement européen et le Conseil ont approuvé le **nouveau règlement (UE) 2023/2411**, publié au Journal officiel de l'UE le 27 octobre 2023. Le nouveau règlement est entré en vigueur le 16 novembre 2023 et devrait être pleinement applicable le 1er décembre 2025, soit deux ans après sa publication.

Le nouveau règlement s'appuie sur le système d'IG existant pour les produits agricoles, mais il est **adapté aux spécificités des produits artisanaux et industriels**.

Points clés

- Il couvre les IGP qui peuvent être étiquetées, sur une base **volontaire**, avec le **même logo européen** que celui actuellement utilisé pour les IGP agroalimentaires de l'UE**.**
- Elle prévoit une **procédure d'enregistrement en deux étapes**, au niveau national, puis au niveau de l'UE par l'intermédiaire de l'EUIPO.
- **Les autorités nationales effectueront des contrôles** et veilleront à ce que les produits respectent leur cahier des charges.
- Il comprend des **règles de protection strictes**, à l'image de celles qui existent pour les indications géographiques agricoles.
- Elle accordera aux indications géographiques non agricoles une **protection dans le cadre des accords commerciaux de l'UE.**

VI. Agriculture biologique

L'AREPO a suivi les développements relatifs à l'agriculture biologique. Après avoir été reporté, **le nouveau règlement sur l'agriculture biologique** est entré en vigueur le 1er janvier 2022.

Les chargés de mission de l'AREPO ont été choisis par le Comité des régions (CdR) comme **experts** pour soutenir le rapporteur du CdR, M. Uroš Brežan, maire de Tolmin (actuellement ministre de l'environnement et de l'espace de la République de Slovénie), dans la rédaction de son avis sur le plan d'action de l'UE en faveur de l'agriculture biologique, qui a été adopté par la session plénière du CdR le 2 décembre 2021.

VII. Le règlement sur les emballages et déchets d'emballages

En novembre 2022, la Commission européenne a publié sa proposition de nouveau règlement sur les emballages et les déchets d'emballages, qui remplacera le cadre existant établi en 1994. Son principal objectif est de favoriser la circularité et les emballages écologiques, en tenant compte de l'ensemble du cycle de vie des emballages, et de fixer des objectifs ambitieux pour les entreprises et les États membres afin de réduire les déchets et d'améliorer la recyclabilité. En particulier, **il exige que tous les emballages mis sur le marché soient recyclables d'ici à 2030.**

L'AREPO a suivi le processus législatif puisque le règlement a pris en compte une **exemption pour les IG concernant les critères de performance des emballages**, en particulier au considérant 40 et à l'article 9.2.

Avant le début des trilogues interinstitutionnels, en décembre 2023, l'AREPO et l'AREFLH ont alerté les Représentants permanents de l'Environnement auprès de l'UE (cliquez ici pour lire la lettre commune), sur la nécessité d'accorder une **exemption** explicite **pour les fruits et légumes AOP et IGP** de l'interdiction des emballages à usage unique pour les fruits et légumes pesant moins de 1,5 kg.

Cette exemption pour les systèmes de qualité est nécessaire en raison de la nécessité de fournir aux consommateurs les informations obligatoires sur la certification et le logo. De plus, l'absence de ces informations sur les emballages **augmenterait le risque de fraude délibérée** ou de communication maladroite sur l'origine et la qualité réelles des produits labellisés.

VIII. La politique commerciale de l'UE

L'AREPO suit généralement la politique commerciale de l'UE en ce qui concerne les accords commerciaux signés entre l'UE et les pays tiers. Son approche se concentre en particulier sur le **chapitre consacré à la liste des IG protégées par l'accord commercial**.

L'AREPO mets à jour chaque année son rapport sur les accords commerciaux de l'UE. Cliquez ici pour consulter le dernier rapport.

En outre, l'AREPO a été invitée à rejoindre l'**Alliance pour le développement des indications géographiques Chine-Europe (GIDA)** et à en devenir l'un des membres fondateurs. Cette plateforme vise à favoriser la collaboration entre la Chine et l'Europe en matière de reconnaissance et de protection des indications géographiques.

Groupes de travail

- Les membres demandent souvent la création de **groupes de travail techniques sur des sujets spécifiques**, directement ou indirectement liés aux systèmes de qualité et aux produits d'origine.

- L'AREPO prend généralement en charge l'**organisation logistique de la réunion et contribue à l'échange en apportant son expertise sur les politiques et les processus législatifs de l'UE**, ainsi que sur tout autre développement au niveau de l'UE.

- La région qui a proposé le thème est invitée à **animer et à modérer le groupe**, afin que l'ordre du jour corresponde aux intérêts et aux besoins pratiques des membres.

- Nous avons mis en place fin 2023 un **groupe de travail sur les systèmes régionaux de qualité,** présidé par Euskadi et animé par l'AREPO, dont les réunions ont débuté en 2024.

- Ce travail a été complété par **une étude approfondie des systèmes publics régionaux de qualité** existants dans les régions AREPO, réalisée avec l'aide d'un groupe d'étudiants du Master Food Identity.

- Les groupes de travail sont également un outil utile pour développer la position de l'AREPO sur un sujet spécifique. Au cours de l'été 2022, **l 'AREPO a mis en place un groupe de travail technique**, composé d'experts de ses régions membres et de membres de son comité scientifique, afin de **commencer à discuter des principaux éléments de la proposition de la CE pour le règlement sur les IG**, ainsi que de rédiger des propositions d'amendements.

La coopération avec les institutions de l'UE

Part 3 | La coopération stratégique avec les institutions de l'UE

► La Commission européenne

➲ Groupes de dialogue civil de la DG AGRI

Avec la nouvelle période de programmation de la politique agricole commune, la DG AGRI a renouvelé la structure des groupes de dialogue civil (CDG). Dans le nouveau système, l'**AREPO siège dans les groupes de dialogue civil suivants** :

- ► Qualité et promotion
- ► Agriculture biologique
- ► Développement rural

En juin 2023, nous avons lancé un appel interne à experts pour donner aux membres de l'AREPO la possibilité de suivre ces réunions. En conséquence, nous avons dressé une liste d'experts régionaux et de producteurs de 15 Régions membres de l'AREPO, en mettant en place un système d'alternance afin de donner à chacun la possibilité d'intervenir en tant qu'expert dans la discussion avec la DG AGRI et d'autres parties prenantes. Il est également possible de suivre les réunions en tant qu'**observateurs**.

Notre appartenance au CDG sur les plans stratégiques de la PAC nous a donné un accès direct aux ateliers techniques organisés par la DG AGRI pour discuter de l'**avenir de la PAC**.

➲ Réseau PAC

Le 20 octobre 2022, la Commission européenne a lancé le nouveau réseau de la PAC de l'UE, fusionnant le réseau européen pour le développement rural (ENRD) et le réseau du Partenariat européen pour l'innovation agricole (EIP-AGRI), en un seul réseau au niveau de l'UE.

En tant que membre du CDG sur les plans stratégiques de la PAC, l'AREPO est également membre de l'**assemblée du réseau de la PAC de l'UE**. Cela nous a donné la possibilité de nommer un représentant afin de participer à deux sous-groupes, à savoir celui sur la **mise en œuvre des plans stratégiques de la PAC** et celui sur l'**innovation et l'échange de connaissances**.

➲ Groupes de dialogue civil de la DG Commerce

L'AREPO a participé au **dialogue de la société civile de la DG TRADE** afin de suivre l'évolution des accords bilatéraux de libre-échange, en accordant une attention particulière à la protection des indications géographiques.

L'AREPO a été régulièrement invitée à des conférences de haut niveau de la DG AGRI.
En outre, le commissaire à l'agriculture, **M. Janusz Wojciechowski**, a participé à la 5ème édition de l'événement européen sur les produits de qualité et d'origine organisé par l'AREPO, dans le cadre du projet européen AGROSMARTglobal.

► Le Parlement européen

Le Parlement européen réagit **positivement** à nos demandes.

Au cours de la législature écoulée (2019-2024), l'AREPO a établi des relations solides avec plusieurs députés européens de la Commission AGRI sensibles au thème de la qualité (Clara Aguilera, Eric Andrieu, Isabel Carvalhais, Paolo De Castro, Jérémy Decerle, Herbert Dorfmann, Martin Häusling, Norbert Lins, Anne Sander, Irène Tolleret).

Les objectifs atteints lors de la révision du système des indications géographiques de l'UE sont la preuve de cette relation solide. En effet, de nombreux amendements de l'AREPO **ont été repris par le rapporteur De Castro dans son rapport** (24 sur 50), tandis que 32 des 122 amendements présentés par l'eurodéputé De Castro **ont été inspirés, au moins en partie, par nos propositions**.

Plusieurs députés européens ont participé à nos événements, notamment à la 5ème édition de l'événement européen sur les produits de qualité et d'origine, organisé dans le cadre du projet AGROSMARTglobal, et à la conférence *« Le nouveau cadre juridique pour les produits de qualité de l'UE : opportunités et défis pour les produits de montagne et les IG »*, organisée dans le cadre du projet MOVING.

De plus, l'AREPO était membre de l'**Intergroupe sur les vins, les boissons alcoolisées et les aliments de qualité**, présidé par l'**eurodéputée Irène Tolleret** (Renew Europe).

► **Le Comité européen des régions** (CdR)

European Committee of the Regions

Mme Karine Gloanec-Maurin
Rapporteuse du CdR sur la révision du système IG de l'UE

L'AREPO **contribue souvent aux travaux de la Commission NAT** du Comité des Régions, en apportant son expertise sur plusieurs sujets.

Les chargées de mission de l'AREPO ont été choisies par le CdR comme experts pour soutenir le rapporteur du CdR, **M. Uroš Brežan,** maire de Tolmin (actuellement ministre de l'environnement et de l'espace de la République de Slovénie), dans la rédaction de son avis sur le plan d'action de l'UE en faveur de l'agriculture biologique, qui a été adopté par la session plénière du CdR le 2 décembre 2021.

Francesca Alampi, chargée de mission à l'AREPO, a été désignée comme experte pour assister **Mme Karine Gloanec-Maurin**, rapporteur du CdR pour l'avis sur la révision du système des indications géographiques de l'UE (IG). À ce titre, l'AREPO a soutenu la rapporteuse lors de réunions avec d'autres acteurs institutionnels et parties prenantes. En outre, elle a joué un rôle crucial dans l'élaboration du projet d'avis, en formulant des propositions d'amendement et en offrant des recommandations politiques sur le texte de la Commission européenne. Ce travail s'est appuyé sur les recherches internes de l'AREPO et sur la collaboration avec d'autres acteurs des IG au niveau de l'UE. Cet avis a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée plénière du CdR à la fin du mois de novembre 2022.

► L'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Bien que défendant l'importance du maintien de la gestion du système IG de l'UE au sein de la DG AGRI de la Commission européenne, l'AREPO s'est activement engagée dans un **dialogue ouvert** avec l'EUIPO, dans le but de comprendre et de discuter des compétences que l'EUIPO a développées en matière d'IG, ainsi que de ses relations avec la DG AGRI.

Nous avons entamé ce dialogue en mars 2022, lorsque l'AREPO a organisé une **réunion technique avec l'EUIPO** (cliquez ici pour lire le rapport), suivie d'une réunion bilatérale entre la présidente de l'AREPO, **Mme Begoña García Bernal**, et le directeur exécutif de l'EUIPO, **M. Christian Archambeau**, afin de discuter des préoccupations soulevées par l'AREPO concernant l'implication de l'EUIPO dans la gestion du système d'IG de l'UE.

Depuis lors, l'AREPO est régulièrement **invitée à participer à la consultation publique des parties prenantes** concernant la mise à jour des directives relatives à la pratique en matière de marques et des directives relatives à la pratique en matière de dessins et modèles.

En 2023, nous avons continué à travailler pour **renforcer cette coopération**, en particulier :

- En mars 2023, l'**EUIPO a participé à la conférence de l'AREPO organisée à Bruxelles** dans le cadre de la 5ème édition de l'évènement européen sur les produits de qualité et d'origine, représentée par **Mme Katarina Kompari**, spécialiste juridique de la propriété intellectuelle.

- Le 30 novembre 2023, nous avons accompagné le rapporteur du CdR sur la révision des IG lors d'une **réunion bilatérale** avec le nouveau directeur exécutif **M. Joao Negrao**. Ce fut l'occasion de présenter l'AREPO et d'exprimer notre intérêt pour le renforcement de notre coopération, en établissant un dialogue régulier entre l'AREPO et l'EUIPO.

Les projets européens

Part 4 | Les projets européens

I. AGROSMARTglobal | Interreg Sudoe 2014-2020

AGROSMARTglobal était un projet cofinancé par l'UE d'une durée de 3,5 ans qui a débuté en octobre 2019 et **s'est achevé en mars 2023**.

Le projet AGROSMARTglobal « *Espace pour la compétitivité, la promotion et l'expansion internationale intelligente des coopératives agroalimentaires dans les zones rurales des Sudoe* » a été cofinancé par le programme Interreg Sudoe 2014-2020 dans le cadre de l'axe prioritaire 2 : Stimuler la compétitivité et l'internationalisation des PME dans le sud-ouest de l'Europe.

L'objectif premier de l'AREPO a été de créer **un guide de bonnes pratiques** destiné aux groupements de producteurs IG, aux associations de producteurs et aux coopératives agroalimentaires de l'UE. Ce guide est destiné à leur fournir des **outils pratiques** pour protéger leurs indications géographiques (IG) sur Internet. Actuellement, les IG ne bénéficient pas d'une protection solide dans le domaine de l'attribution des noms de domaine. L'approche proposée par l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) constitue une menace pour leur protection. Il est essentiel de se prémunir contre la fraude sur Internet pour défendre les droits des producteurs et des consommateurs.

Vous pouvez télécharger ici le **Guide pratique de l'AREPO** sur la protection des IG sur Internet, en anglais, français, espagnol et portugais !

L'Université de Trás-os-Montes e Alto Douro (UTAD), avec l'aide de l'AREPO, a également été chargée d'élaborer un guide de bonnes pratiques pour les groupement de producteurs IG, les associations de producteurs et les coopératives agroalimentaires de l'UE, afin d'améliorer leurs connaissances sur la manière de promouvoir leurs produits bénéficiant des systèmes de qualité de l'UE (AOP, IGP, STG et agriculture biologique) sur Internet, afin de mieux tirer parti de leur valeur ajoutée sur les marchés numériques internationaux.

Vous pouvez télécharger ici le **Guide pratique de l'UTAD** sur la promotion des systèmes de qualité de l'UE sur Internet, en français, espagnol et portugais !

L'AREPO a également joué un rôle clé dans la **diffusion des résultats du projet**, notamment lors de la 5ème édition de l'événement européen sur les produits de qualité et d'origine, organisé spécifiquement pour les besoins du projet AGROSMARTglobal et qui s'est tenu le 30 mars 2023 à Bruxelles. Le Commissaire européen à l'agriculture, **M. Janusz WOJCIECHOWSKI**, nous a fait l'honneur de conclure la conférence et d'inaugurer la dégustation ! Cliquez ici pour voir la vidéo de l'événement.

II. MOVING | Horizon 2020

MOVING | MOuntain Valorisation through INterconnectedness and Green growth est un projet Horizon 2020 (2020-2024) coordonné par l'Université de Cordoue, réunissant 23 organisations partenaires. Le projet avait pour objectif de renforcer les capacités et développer conjointement des cadres politiques à travers l'Europe. Il a établi des chaînes de valeur nouvelles ou à plus grande échelle pour contribuer à la résilience et à la durabilité des zones de montagne face au changement climatique.

Le projet a déployé ses activités de recherche et ses actions en impliquant les parties prenantes concernées par le biais de plateformes multi-acteurs (MAPs) dans 23 régions de montagne de 16 pays. Ces régions représentaient la grande diversité des zones de montagne en Europe et dans les pays voisins.

L'AREPO a contribué à ce projet en impliquant les autorités régionales/locales et les associations de producteurs des zones de montagne de ses régions membres, en apportant son expertise en matière d'évaluation des politiques et son expérience dans la promotion et la diffusion des résultats du projet. Elle a apporté également son expertise en matière d'évaluation des politiques et son expérience dans la promotion et la diffusion des résultats du projet :

- Nous avons participé aux **réunions du comité de pilotage de MOVING** tenues en ligne et en présence, afin de présenter les progrès réalisés au cours de la première moitié du projet et de discuter des étapes à venir.
- En collaboration avec Euromontana, nous avons élaboré, mené et analysé une enquête sur la **mise en œuvre de la mention facultative de qualité (OQT) « Produit de montagne »**, adressée aux autorités régionales et aux producteurs. Le rapport est disponible ici.

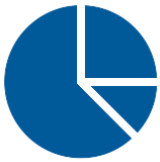

- *L*'AREPO a organisé la conférence « *The new legal framework for EU Quality Products : opportunities and challenges for mountain and GI products* » (Bruxelles, 10 avril 2024), en collaboration avec Euromontana et oriGIn EU, réunissant les institutions européennes, les gouvernements régionaux, les producteurs de produits de montagne et d'IG, et les acteurs européens du secteur agroalimentaire, afin de discuter du nouveau cadre juridique de l'UE pour les produits de qualité et de présenter le rapport sur l'OQT.
- L'AREPO a participé à l'atelier « Unlocking the Power of Mountain Value Chains » (*Libérer le pouvoir des chaînes de valeur de montagne*) (Inárcs - Hongrie, 6-8 novembre 2023), destiné à favoriser les connexions et à faciliter l'échange de connaissances entre environ 100 représentants de la montagne couvrant 16 pays et 22 chaînes de montagnes différentes. Nous avons animé **deux sessions de l'atelier** dédié au **Cluster V** sur la **Valeur et les produits de qualité**, axées sur la résolution de défis communs et le développement collaboratif de solutions partagées (voir ici tous les Clusters MOVING).

- L'AREPO a joué un rôle central dans la rédaction d'un rapport MOVING qui a effectué une **comparaison transversale et un étalonnage** des chaînes de valeur (VCs) dans 23 régions montagneuses (disponible ici). Le rapport analyse leur contribution à la durabilité et à la résilience, identifie les défis et les compromis et propose des solutions. L'AREPO a particulièrement contribué à la section sur la valeur et les produits de qualité dans le groupe V, en se concentrant sur les **VCs dans le cadre de programmes de qualité**.
- Nous avons également rédigé une **note politique** résumant les résultats du Cluster V (disponible ici), soulignant les principaux défis et élaborant des recommandations politiques pour améliorer la contribution des VCs à la durabilité et à la résilience des zones de montagne.
- L'AREPO a régulièrement publié, à la fois sur son site web et sur le blog MOVING, plusieurs articles sur les indications géographiques et les systèmes de qualité susceptibles d'intéresser le projet et de contribuer à son activité de recherche.

III. GI SMART | Horizon Europe

La proposition de projet à laquelle nous avons **activement contribué** pour le projet **GI SMART a été approuvée par la Commission européenne et sera financée**. Il s'agit d'un projet Horizon Europe visant à approfondir le thème de la durabilité des indications géographiques.

Le projet a démarré le 1er juin 2024 et durera 4 ans.

Le projet GI SMART entreprendra des activités de recherche et de démonstration (actions pilotes innovantes) et fournira des recommandations fondées sur des preuves afin d'améliorer la contribution du système IG au **développement durable.**

Plus précisément, GI SMART vise à évaluer et à renforcer la contribution des IG à la stratégie « de la ferme à la table » (Farm to Fork) pour des systèmes alimentaires durables en Europe :

- améliorer la compréhension de la contribution des systèmes IG au développement durable ;
- améliorer la perception de la durabilité des IG par les consommateurs, les communautés locales et la société en général ; et
- améliorer la conception et la mise en œuvre de la politique de qualité afin de promouvoir la contribution des IG à une agriculture et une pêche durables, à des régimes alimentaires sains et durables et à des systèmes alimentaires durables.

Le **budget du projet** est d'environ **3 millions d'euros**, entièrement financés (aucune dépense n'est donc attendue de l'AREPO, car toutes les activités seront financées à 100 %).

Le **consortium** est composé de 17 partenaires (15 bénéficiaires et 2 partenaires associés), répartis dans 10 pays. Les partenaires comprennent des universités de premier plan, des ONG et des organisations de parties prenantes dans le secteur des IG, dans le but de fournir une approche multipartite pour s'assurer que les objectifs du projet sont atteints avec un impact maximal. Le consortium est **coordonné par l'INRAE**, l'institut français de recherche agricole. Plusieurs membres du comité scientifique de l'AREPO sont impliqués dans le projet.

En outre, l'AREPO a engagé diverses organisations partenaires : Euromontana, oriGIn International et EFOW.

Le rôle principal de l'**AREPO** consistera à diriger le travail de **communication** et de **diffusion** ainsi que l'**engagement des parties prenantes, en collaboration avec Euromontana**. Entre autres tâches, l'AREPO sera responsable de la création et de la coordination d'un **réseau multi-acteurs européen de parties prenantes du secteur des IG**, y compris les producteurs, les organismes de certification, les consommateurs et les administrations publiques (aux niveaux national et régional). L'objectif de ce réseau sera de suivre et de contribuer aux activités du projet.

De plus, l'AREPO contribuera à l'analyse politique des IG au niveau régional et développera des recommandations politiques basées sur les résultats du projet. En tant que responsable de l'engagement et de la coordination des parties prenantes, notre intention est d'impliquer autant que possible nos Régions membres et nos producteurs afin qu'ils puissent contribuer aux activités du projet et en bénéficier.

L'AREPO disposera d'un budget de **220 000 euros** répartis sur les 4 années pour mener à bien ces activités.

Les évènements

Part 5 | Les évènements

I. Les Assemblées Générales de l'AREPO

Cinq assemblées générales ont eu lieu sous le mandat de la présidence de la région d'Estrémadure :

- **Assemblée Générale AREPO à Bruxelles** | Bruxelles, 27 - 29 April 2022
  Cliquez ici pour le compte rendu
- **Assemblée Générale AREPO à Würzburg** | Bavaria, 25 - 27 Octobre 2022
  Cliquez ici pour le compte rendu
- **Assemblée Générale AREPO à Cáceres** | Extremadura, 1 - 3 Mars 2023
  Cliquez ici pour le compte rendu

Participants à l'assemblée générale de l'AREPO à Cáceres, Extremadura, mars 2023

- **Assemblée Générale AREPO à Bruxelles** | Bruxelles, 10 avril 2024
  Cliquez ici pour le compte rendu

Assemblée générale de l'AREPO à Bruxelles, avril 2024

- **Assemblée générale de l'AREPO à Larissa** | Thessalie, 23 - 24 Octobre 2024

II. Les évènements de l'AREPO

- **5ème édition de l'événement européen sur les produits de qualité et d'origine** | Bruxelles, mars 2023

Mme Begoña GARCíA BERNAL et M. Janusz WOJCIECHOWSKI
Lors de l'événement AREPO EU sur les produits de qualité et d'origine

Le 30 mars 2023, l'AREPO a tenu à Bruxelles la 5ème édition de l'Evénement européen sur les produits de qualité et d'origine, organisé dans le cadre du projet Interreg Sudoe **AGROSMARTglobal**, afin de sensibiliser à l'importance des produits de qualité et d'origine pour l'agriculture de l'UE et de stimuler la discussion sur les défis à venir pour le secteur. Le Commissaire européen à l'agriculture, **M. Janusz WOJCIECHOWSKI**, nous a fait l'honneur de conclure la conférence et d'inaugurer la dégustation !

L'édition 2023 de l'événement a présenté les produits de **26 régions membres de l'AREPO provenant de 6 pays différents de l'UE** et de **3 unions de coopératives agroalimentaires** du projet AGROSMARTglobal - AGACA, LCANA et CONFAGRI. Cet événement, qui a rassemblé plus de 350 participants, a permis de témoigner de la diversité et de la qualité des produits agroalimentaires et des vins de l'UE sous AOP, IGP, OQT « Produit de montagne » et agriculture biologique.

Cliquez ici pour plus d'informations.

- **Le nouveau cadre juridique pour les produits de qualité de l'UE : opportunités et défis pour les produits de montagne et les IG**| Bruxelles, avril 2024

Le 10 avril 2024, l'AREPO, en collaboration avec Euromontana et oriGIn EU, dans le cadre du projet Horizon2020 MOVING, a organisé cette conférence au Comité des Régions à Bruxelles. L'événement a rassemblé les institutions européennes, les gouvernements régionaux, les producteurs de produits de montagne et d'IG, et les acteurs européens du secteur agroalimentaire, pour discuter du nouveau cadre juridique de l'UE pour les produits de qualité.

Une session a été consacrée à la mise en œuvre de la mention facultative de qualité « produit de montagne », afin de présenter et de discuter l'analyse de l'état de sa mise en œuvre dans l'UE, rédigée par l'AREPO en collaboration avec HCC et Euromontana dans le cadre de MOVING.

Cliquez ici pour plus d'informations.

III. Les autres évènements impliquant l'AREPO

- **Menja't l'origen. Fòrum d'indicacions geogràfiques** | 31 Mai 2022

  Un événement organisé par le ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'alimentation du gouvernement de Catalogne, en collaboration avec l'AREPO, pour sensibiliser à l'importance des produits de qualité et d'origine pour l'agriculture de l'UE et pour stimuler la discussion sur les besoins du secteur.

- **The Use of Geographical Indications when GI-Protected Products are Ingredients** | en ligne, 31 Mai 2022

  L'AREPO a été invitée à intervenir lors de ce webinaire, organisé dans le cadre du projet carIPI, financé par le 11ème Fonds européen de développement et mis en œuvre par l'EUIPO. Cliquez ici pour télécharger la présentation. Cliquez ici pour visionner l'enregistrement du webinaire.

- **FAO&Cirad Conference "Worldwide perspectives on Geographical Indications"** | Montpellier, 5-8 Juillet 2022

  L'AREPO a coordonné une session sur la gouvernance des IG et le rôle des acteurs publics régionaux et locaux, visant à discuter du rôle des acteurs publics locaux et régionaux dans le processus de protection et de valorisation des IG, en échangeant des bonnes pratiques et des expériences du monde entier. De nombreuses régions de l'AREPO ont participé au panel en tant qu'intervenants.

- **Assemblée générale d'Origen España** | Murcia, 15 juin 2023

  L'AREPO a été invitée à participer à une table ronde sur la révision des indications géographiques de l'UE avec le ministère espagnol de l'agriculture et oriGIn, afin de présenter ses perspectives sur la proposition législative et de commenter l'état d'avancement des négociations.

- **Conférence internationale *« Changement climatique et nouvelles attentes sociétales : La transition agroécologique dans les indications géographiques »*** | Angers, 11-13 octobre 2023

  L'AREPO a participé à la conférence et a été invitée à présenter les conclusions de l'atelier sur l'agroécologie dans le cadre de la logique de la chaîne d'approvisionnement au sein des organismes de défense et de gestion (ODG) et des groupes de producteurs lors de la session finale de la conférence.

La stratégie de communication

Part 6 | La stratégie de communication

L'AREPO s'efforce constamment d'améliorer la visibilité et la promotion de ses initiatives et de ses actions par le biais d'une stratégie de communication visant à établir un lien avec ses membres et à les impliquer, ainsi qu'avec un public plus large appartenant au secteur agroalimentaire. Cet effort de communication implique un **site web** vivant et un accent accru sur la participation active à travers les **plateformes de réseaux sociaux**.

I. Le site web de l'AREPO

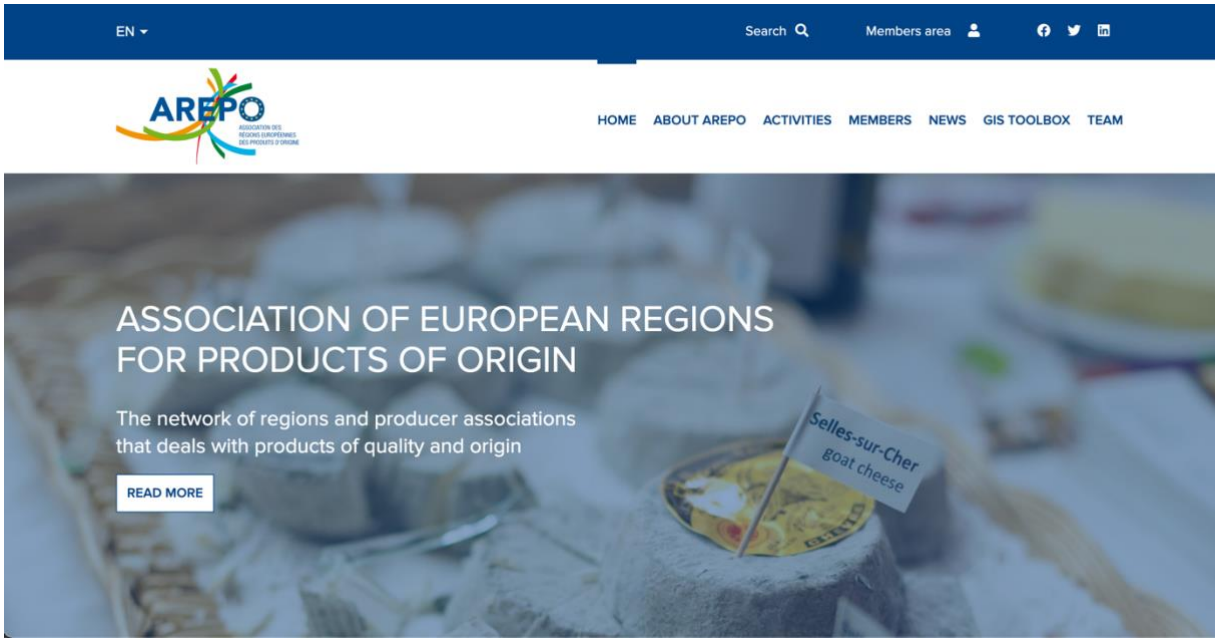

Un nouveau site web a été publié en **avril 2022**. Un graphisme plus accrocheur et dynamique pour un site plus convivial où les membres pourront se tenir au courant et trouver toutes les actualités concernant les activités de l'AREPO et les politiques européennes suivies, tout en ayant la possibilité de les partager sur les réseaux sociaux.

Nous avons également créé une section dédiée à une série d'outils pour les IG où vous trouverez :

- **Publications et études** de l'AREPO ;
- **Bibliographie** des études sur les indications géographiques et les questions connexes **;**
- **Carte des offres de formation des universités de nos régions membres**, proposant des cours entièrement dédiés aux indications géographiques et aux systèmes de qualité ;
- **Bases de données existantes relatives aux IG** et aux systèmes de qualité de l'UE**.**

II. Les réseaux sociaux de l'AREPO

Les réseaux sociaux de l'AREPO promeuvent les activités de l'association auprès de ses membres et d'un public externe. Ils donnent la **priorité aux informations sur les IG et la politique de qualité de l'UE, ainsi que** sur la politique agricole de l'UE et toutes les questions connexes. Ces canaux sont également utilisés pour **diffuser les activités et les principaux résultats des projets européens** dans lesquels l'AREPO est impliquée en tant que partenaire.

En général, nous avons un bon taux d'engagement sur les réseaux sociaux, compte tenu du fait que les actions de l'AREPO ciblent généralement un public agroalimentaire très spécifique. Les interactions sur les réseaux sociaux impliquent généralement d'autres organisations et comptes institutionnels, en particulier les institutions européennes et les membres du Parlement européen, ainsi que les comptes officiels de nos régions membres.

Réseaux sociaux	Nous trouver	Followers
Facebook	@arepoquality	745 followers et 714 likes
Linked In	Qualité AREPO	742 followers
X (aka Twitter)	@arepoquality.eu	379 followers

AREPO

Rapport de la présidence

Extremadura

Octobre 2021 - Octobre 2024

AREPO | **Association des Régions Européennes des Produits d'Origine**

Siège social
14 rue François de Sourdis, 33000 Bordeaux

Bureau de représentation à Bruxelles
Rue Montoyer 21, 1000 Bruxelles
info@arepoquality.eu

@arepoquality
AREPO Quality
@arepoquality_eu
www.arepoquality.eu